

ASA DES FUMADES

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-mail : asa.fumades@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE DU 10 MAI 2023

Référence : DEL_AGO_2023/01

Objet : Election des membres du Syndicat

Nombre de voix	44
Quorum 1 ^{ère} Réunion	23
Nombre de présents et représentés	29

Nombre de votants	29
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois et le dix mai à dix-sept heures s'est réuni à la salle du foyer rural d'Orgon, l'Assemblée Générale des Propriétaires, en session ordinaire, sur convocation adressée en date du 27 Avril 2023.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les statuts de l'Association Syndicale Autorisée des arrosants des Fumades reçus en Sous-Préfecture en date du 6 Novembre 2009,

Vu les démissions des Président et Vice-Président en Avril 2022, il convient procéder à l'élection des membres pour composer le bureau syndical soit 5 titulaires et 2 suppléants

Vu les candidatures présentées pour l'élection des titulaires ;

- Mr COUPARD Pascal
- Mr DEVOUX Jacques
- Mr DEVOUX Olivier
- Mr DEVOUX Cyril
- Mr DEVOUX Jean-Louis

Vu les candidatures présentées pour l'élection des suppléants ;

- Mr BEROT Philippe
- Mr DEVOUX Gérard

Où l'exposé,

Après délibération, l'Assemblée des Propriétaires décide

ARTICLE 1^{ER} : d'élire à l'unanimité des membres présents les membres titulaires suivants :

- Mr COUPARD Pascal
- Mr DEVOUX Jacques
- Mr DEVOUX Olivier
- Mr DEVOUX Cyril
- Mr DEVOUX Jean-Louis

ARTICLE 2 : d'élire à l'unanimité des membres présents les membres suppléants suivants :

- Mr BEROT Philippe
- Mr DEVOUX Gérard

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Cyril DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

Date de réception en Sous-Préfecture le

06/06/2023

06/06/2023